

FR

FR

FR



COMMISSION EUROPÉENNE

Strasbourg, le 23.11.2010
COM(2010) 683 final

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU
CONSEIL**

Comment exprimer la solidarité des citoyens européens par le volontariat: premières réflexions sur un Corps volontaire européen d'aide humanitaire

COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL

Comment exprimer la solidarité des citoyens européens par le volontariat: premières réflexions sur un Corps volontaire européen d'aide humanitaire

1. INTRODUCTION

Grâce au traité de Lisbonne, l'aide humanitaire devient, pour la première fois, une politique à part entière de l'UE dans le domaine des relations extérieures (article 214, TFUE). Cet article fait spécifiquement référence au «Corps volontaire européen d'aide humanitaire» (EVHAC), dont l'objectif est d'«établir un cadre pour des contributions communes des jeunes Européens aux actions d'aide humanitaire de l'Union» (article 214, paragraphe 5, TFUE).

La mise en œuvre de cette disposition donnera aux Européens l'occasion de faire preuve de solidarité avec les personnes dans le besoin. Elle s'inscrit dans le cadre d'une tendance nette au sein de l'UE, à savoir l'essor du volontariat. Au cours de ces vingt dernières années, le nombre de volontaires actifs a augmenté de façon significative. Actuellement, près de 100 millions d'adultes participent à des activités bénévoles dans l'UE. Cela signifie que 22 % à 23 % des Européens âgés de plus de 15 ans sont engagés dans le volontariat¹. En tant que tel, le volontariat est une valeur importante, susceptible de rapprocher l'Europe de ses citoyens.

Le paysage du volontariat s'est diversifié au cours de ces dernières années et le nombre d'organisations faisant appel à des volontaires a connu une forte hausse. En raison de la diversité des approches et du grand nombre de programmes et d'acteurs engagés dans le volontariat dans des contextes humanitaires, la coordination et la cohérence revêtent une importance primordiale.

La Commission européenne, qui a été chargée de présenter une proposition législative relative à la création de l'EVHAC, saisira cette occasion pour inclure des suggestions sur les nouveaux défis et les besoins émergents liés à des questions telles que la sélection et le recrutement de volontaires, leur formation et leur déploiement. Cela ne sera possible que sur la base d'une consultation approfondie des parties prenantes et d'une analyse cohérente des opportunités et des coûts, ce qui permettra d'élaborer la future proposition législative.

Préalablement à ces étapes, la présente communication vise à exposer la situation actuelle du volontariat dans les secteurs d'activité pertinents, en accordant une attention particulière aux principes directeurs, aux lacunes existantes, aux besoins et aux conditions nécessaires pour que l'EVHAC contribue de manière positive à la réponse globale apportée aux catastrophes humanitaires. Elle met également l'accent sur les questions qui doivent être traitées le plus rapidement pour créer l'EVHAC, ainsi que sur les prochaines étapes.

¹ Voir l'étude sur «Le volontariat dans l'Union européenne», commanditée par la Commission européenne, DG «Éducation et culture», à la société GHK, février 2010.

2. SITUATION ACTUELLE DU VOLONTARIAT DANS L'UE

Le secteur du volontariat en général, et celui de l'aide extérieure en particulier, a évolué rapidement au cours de ces dix dernières années. Un grand nombre d'organisations et de réseaux proposent différents programmes de volontariat, en fonction de leur structure et de leur philosophie propres. Le service volontaire européen (SVE), piloté par la Commission, a encouragé des initiatives exemplaires destinées aux personnes âgées de 18 à 30 ans. De même, la plupart des organisations humanitaires font appel à des volontaires dans le cadre de leurs activités. Ces expériences sont riches en enseignements, notamment en ce qui concerne les processus de recrutement, de formation et de déploiement.

Parallèlement à cette tendance générale, on constate une participation croissante des acteurs du secteur privé. Plusieurs modèles de volontariat susceptibles de présenter un intérêt pour la création de l'EVHAC ont notamment été créés par des entreprises privées et consistent, par exemple, à donner la possibilité au personnel de consacrer du temps et de mettre son expertise gratuitement à disposition grâce à des programmes de bénévolat d'entreprise ou à soutenir d'autres personnes qui participent à des activités bénévoles. L'ONU a mis en place un service en ligne² pour mettre en rapport les propositions du secteur privé avec les besoins dans le domaine du développement ou les opérations de réaction aux catastrophes. La Commission étudiera de manière plus approfondie le potentiel de ces approches, tout en respectant les mandats et les rôles spécifiques des organisations chargées de la mise en œuvre de l'aide en cas de catastrophe humanitaire.

En règle générale, la participation de volontaires à de véritables actions d'aide d'urgence est limitée aux plus expérimentés, notamment lorsque la sécurité pose problème. Même si une approche plus large est parfois appliquée dans le domaine de l'aide au développement, les volontaires doivent néanmoins souvent avoir acquis une expérience dans leur pays avant d'être envoyés à l'étranger, ce qui constitue un autre aspect important à garder à l'esprit.

Le principal acteur dans le domaine du volontariat est le programme «Volontaires des Nations unies» (VNU), qui emploie 150 personnes au siège et plus de 7 500 volontaires (en 2009), ainsi que 9 500 volontaires en ligne. En 2009, les VNU venaient de 163 pays différents (dont 75 % sont des pays en développement) et travaillaient principalement dans le cadre de crises prolongées et d'activités de lien entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement (LRRD), plutôt que dans le domaine de la seule aide d'urgence. Malgré l'accent mis sur les volontaires locaux, le pourcentage de volontaires expatriés pour des missions difficiles (prévention de crise, aide humanitaire, opérations de maintien ou de consolidation de la paix) a augmenté ces dernières années. Les VNU travaillent non seulement à la formation et au renforcement des capacités au niveau local, mais conseillent également des travailleurs humanitaires nationaux et locaux.

Le tableau ci-dessous décrit quelques-unes des principales organisations de volontaires dans le domaine du développement et de l'aide humanitaire d'urgence en cas de catastrophe.

² <http://business.un.org/fr>.

Organisation	Nombre de volontaires par an	Domaine de l'aide ³	Profil type des volontaires
Service volontaire européen (DG EAC)	6 300 en 2009 dans l'UE et les pays voisins (10 % affectés dans des pays tiers)	Services volontaires dans l'intérêt de la communauté locale (d'accueil) (par exemple, dans le domaine des arts, de la culture, du sport, des services sociaux, etc.)	18 à 30 ans, aucune exigence particulière en ce qui concerne la formation, l'expérience professionnelle, etc.
Programme Weltwärts, ministère allemand de la coopération et du développement (BMZ)	3 500 en 2009 / Liste des pays en développement de l'OCDE	Coopération au développement par l'intermédiaire d'organisations d'accueil locales dans des pays en développement	18 à 28 ans, formation professionnelle achevée / diplôme de l'enseignement secondaire
Programme des administrateurs stagiaires du PNUD	Environ 360 par an / différents pays concernés par des opérations / projets de l'ONU (financés par 25 pays donateurs)	Différents domaines dont la coopération au développement et l'aide humanitaire (principalement dans les bureaux locaux)	Âgés de moins de 32 ans, diplôme de master et un ou deux ans d'expérience professionnelle
VSO/Royaume-Uni et membres	1 500 volontaires actifs environ sur l'année (missions à court et à long terme) / dans le monde entier	Accent mis sur la coopération au développement (six objectifs de développement)	18 à 75 ans, au moins 2 ans d'expérience professionnelle
Malteser International (Programme d'insertion professionnelle pour les jeunes)	80 000 volontaires formés et 20 000 membres du personnel (plus 13 000 membres) / projets gérés par Malteser dans le monde entier	Protection civile, aide humanitaire, réhabilitation et coopération au développement	Diplôme universitaire, expérience de travail à l'étranger, permis de conduire (et appartenance à une église catholique)
Johanniter International (JOIN Brussels)	En Allemagne: environ 29 000 volontaires et 13 000 membres du personnel	Protection civile, aide humanitaire et coopération au développement	Différents profils professionnels, dont les services sociaux, les soins de santé, l'aide humanitaire et les activités de protection civile dans des pays tiers

³ Protection civile, aide humanitaire, coopération au développement, etc.

Organisation	Nombre de volontaires par an	Domaine de l'aide ³	Profil type des volontaires
FICR	<p>Le mouvement de la Croix-Rouge compte quelque 97 millions de membres dans le monde entier, dont 20 millions sont des volontaires actifs (au niveau national).</p> <p>Recours à des volontaires des sociétés nationales – Seuls des professionnels sont envoyés en mission dans des pays en développement</p>	Protection civile, préparation et prévention des catastrophes, aide humanitaire et aide au développement	<p>Différents profils (y compris des sections pour les jeunes au niveau national)</p> <p>Volontariat international pour les jeunes (18 à 30 ans) en coopération avec le SEV (dans l'UE, les pays voisins et des pays tiers)</p>

3. PRINCIPES DIRECTEURS

Les aspects suivants devraient guider la réflexion sur la création de l'EVHAC:

- **Solidarité.** L'action humanitaire est une forme d'expression fondamentale de la valeur européenne de solidarité avec les personnes touchées par des catastrophes. La création de l'EVHAC devrait en être la manifestation concrète. L'EVHAC pourrait également contribuer au développement d'une société européenne plus unie, en créant de nouvelles possibilités de participation pour les citoyens européens, en particulier les plus jeunes d'entre eux.
- **Principes humanitaires.** L'UE a la ferme volonté de promouvoir les principes humanitaires que sont l'humanité, la neutralité, l'impartialité et l'indépendance, ainsi qu'elle l'a déclaré dans le Consensus européen sur l'aide humanitaire de 2007⁴. La perception et la crédibilité des acteurs dans le domaine humanitaire sont directement liées à la manière dont ces principes sont appliqués dans un contexte d'aide humanitaire. Tous les acteurs de l'UE engagés dans une crise, y compris les volontaires, doivent travailler dans le respect de ces principes.
- **Professionalisme et sécurité.** L'une des principales tendances dans le domaine de l'aide humanitaire est la professionnalisation des acteurs afin de mieux répondre aux défis toujours plus nombreux sur le terrain. Les conditions de sécurité et de sûreté sont des sources de préoccupation de plus en plus importantes pour les organisations humanitaires et leurs travailleurs, notamment dans les zones de conflit, et ces questions doivent être traitées de manière appropriée. La diversité des profils, des motivations et des aspirations des volontaires, ainsi que la professionnalisation croissante du personnel employé dans le secteur du volontariat posent de nouveaux défis concernant la gestion des ressources humaines au sein des organisations faisant appel à des volontaires. Ces derniers sont également confrontés à des tâches toujours plus exigeantes, qui requièrent des compétences

⁴ http://ec.europa.eu/echo/policies/consensus_fr.htm.

et des aptitudes spécifiques; cette situation est susceptible de créer des tensions entre, d'une part, les exigences imposées aux volontaires et, d'autre part, leur capacité à y répondre et à devenir rapidement opérationnels.

- **Valeur ajoutée.** La coordination et la coopération avec les organisations de volontaires existantes feront l'objet d'une attention particulière. Afin d'éviter toute duplication et de garantir l'utilisation rentable des ressources disponibles, l'EVHAC devrait s'appuyer, le plus possible, sur les structures existantes.

4. BESOINS ET CONDITIONS

Besoins

Malgré la diversité des programmes existants, un certain nombre de défis sont communs aux organisations de volontaires et certaines lacunes évidentes au sein de ces programmes méritent d'être analysées de manière plus approfondie.

- (1) Des critères clairs et éprouvés sont nécessaires pour sélectionner les volontaires qui seront rapidement en mesure de contribuer aux efforts humanitaires de l'UE. Bien que de nombreux Européens soient très intéressés par l'aide humanitaire et souhaitent participer aux opérations de l'Union, tous ne sont pas conscients des conditions et des compétences requises.
- (2) Des formations plus structurées, des normes communes et des bonnes pratiques sont également nécessaires. La formation minimale des volontaires doit comprendre différents éléments de base relatifs aux systèmes et aux principes de l'aide humanitaire, à la sécurité et à la prudence, ainsi qu'à la situation et aux particularités des pays dans lesquels les volontaires sont envoyés, comme la langue, certains aspects culturels essentiels, etc. Des cours et instituts de formation, ainsi que des plateformes d'enseignement appropriés existent déjà, tant dans le domaine humanitaire que dans le secteur privé⁵. Parallèlement, de nombreuses organisations consultées par la Commission européenne estiment que des modules de formation et des critères de référence arrêtés conjointement seraient utiles pour éviter que des organisations moins expérimentées envoient des volontaires sans les compétences minimales. En tout état de cause, toute activité de formation susceptible d'être mise en place dans le cadre de l'EVHAC doit être complémentaire et cohérente avec les formations existantes.
- (3) Il convient d'améliorer les listes de réserve de volontaires expérimentés qui pourront être déployés rapidement dans des contextes de crise (capacité d'intervention rapide, y compris dans des domaines essentiels comme la santé); ce point est essentiel pour disposer des bonnes personnes au bon moment et au bon endroit. En 2010, les expériences acquises en Haïti et au Pakistan (voir l'encadré ci-dessous sur la situation en Haïti) ont mis cette lacune en exergue de manière relativement impressionnante:

⁵ Parmi les organismes de formation figurent NOHA (qui propose un master européen en action humanitaire internationale), des organisations à but non lucratif, comme Acción Contra el Hambre, RedR (Royaume-Uni), Bioforce (France), DTalk (Irlande), AgeH (Allemagne), ATHA (Suède) ou le e-centre du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés. Il existe également des organisations à but lucratif qui proposent des modules particuliers, comme CSD (Pays-Bas: sécurité), CHP (France: psychosociologie), Mango (Royaume-Uni: finance), BOND (Royaume-Uni) et d'autres réseaux nationaux.

malgré les importants effectifs internationaux déployés en urgence, le manque de personnel expérimenté possédant des qualités de gestion et d'organisation se fait toujours sentir.

- (4) Il y a lieu de renforcer les fonctions de soutien administratif dans les organisations chargées de la mise en œuvre de l'aide, y compris afin de pouvoir, au plus fort de la crise, augmenter de façon temporaire les capacités organisationnelles et dégager du personnel expérimenté pour l'envoyer au plus près du terrain. Des activités de soutien au niveau européen, dont la sensibilisation, l'information et la communication, ont également été retenues comme des domaines auxquels des volontaires pourraient davantage participer.

Enseignements tirés de la situation en Haïti

L'expérience des volontaires envoyés en Haïti après le séisme a souligné, d'une part, la nécessité de pouvoir compter sur des volontaires compétents et susceptibles d'être déployés rapidement en réaction immédiate à l'urgence et, d'autre part, la possibilité de recourir à des volontaires moins qualifiés pour des fonctions auxiliaires.

La majorité des volontaires recrutés par des agences en Haïti étaient rémunérés par leur entreprise ou leur gouvernement. Les volontaires pleins de bonne volonté, mais inexpérimentés, qui sont arrivés en masse les premiers jours se sont révélés moins efficaces, voire gênants dans certains cas, confirmant ainsi le point de vue selon lequel, quelle que soit la définition donnée au terme «volontaire», un minimum de formation et de préparation est indispensable avant le déploiement.

En Haïti, la faiblesse préexistante des structures locales et le terrible impact du séisme sur ces dernières ont accentué les besoins en personnel expatrié compétent et expérimenté, mais ont également mis en évidence des possibilités de conseiller et de soutenir des homologues locaux, ce qui représente un autre aspect potentiellement intéressant pour la création de l'EVHAC.

Des tâches susceptibles d'être effectuées par des volontaires moins expérimentés ont également été sélectionnées, comme les travaux d'appui sur le terrain (en soutien au personnel des agences sur des tâches importantes qui ne demandent pas de grandes compétences techniques), les services aux ONG, le soutien pour l'hébergement et les bureaux des travailleurs humanitaires, le soutien aux ONG locales, ainsi que la communication.

Conditions

Parallèlement à ces besoins, des conditions claires pour la création de l'EVHAC ont déjà été définies.

- Le recours à des volontaires dans le cadre de l'EVHAC devrait être axé sur la demande et fondé sur les besoins, afin d'éviter l'envoi d'un trop grand nombre de volontaires ne possédant pas les compétences requises. Le rapport coûts-avantages relatif à la sélection, au recrutement, à la formation, à l'intégration et à la supervision de volontaires est une préoccupation commune des organisations, en raison notamment de la rotation élevée du personnel qui n'effectue que des missions à court terme. Ainsi, l'avantage de la formation d'un volontaire et de son déploiement sur le terrain doit être comparé aux coûts. Les organisations de volontaires sont plus disposées à investir dans de jeunes volontaires, si cet investissement peut être considéré comme un engagement dans la profession et si elles reçoivent la garantie que ce personnel restera à leur disposition.
- Les fonds accordés à l'EVHAC ne doivent pas être prélevés sur le budget opérationnel principal destiné à répondre aux besoins des victimes de catastrophes, mais au contraire être considérés comme un investissement supplémentaire dans la capacité des acteurs de l'humanitaire, en Europe et au niveau local. Les coûts et les avantages du système proposé devront dès lors être soigneusement analysés et les ambitions adaptées en conséquence.
- Les aspects relatifs à la sécurité revêtent une importance fondamentale. En raison du contexte politique et sécuritaire complexe dans lequel le personnel humanitaire travaille souvent, il est essentiel de prêter une grande attention aux questions liées à la sécurité des volontaires. 80 % de l'aide humanitaire est destinée à des zones touchées par des conflits et les attaques à l'encontre du personnel humanitaire se sont multipliées ces dernières années⁶. C'est pourquoi un consensus clair existe au sein des organisations de volontaires, pour éviter d'envoyer des personnes jeunes et moins expérimentées dans des situations difficiles et, en tout état de cause, pour garantir une préparation maximale avant le déploiement. En général, la plupart des organisations humanitaires font appel à des volontaires principalement dans des situations précédant ou suivant une crise, alors que le personnel qualifié, déjà appelé sur les lieux de la grande catastrophe suivante, fait souvent défaut.
- Le soutien aux capacités locales est capital pour la préparation, la réaction humanitaire et les situations postérieures aux catastrophes. De nombreux travaux et activités d'appui peuvent être effectués par le personnel local, ce qui permet de créer des programmes «argent contre travail» et de relancer l'économie. Ces activités ne devraient pas être assumées par des volontaires expatriés. En revanche, l'EVHAC pourrait jouer un rôle dans le renforcement du volontariat local et des capacités, grâce aux approches de jumelage et de parrainage, qui associent des volontaires locaux et expatriés, etc.
- Compte tenu du grand nombre d'organisations de volontaires existantes, la Commission doit adopter des approches de coopération lors de la création de l'EVHAC; elle doit notamment accorder une attention particulière aux complémentarités afin d'éviter la

⁶ En 2009, 278 travailleurs humanitaires ont été victimes de graves incidents de sécurité (205 membres du personnel national et 73 membres du personnel international), dont 102 sont décédés (88 membres du personnel national et 14 membres du personnel international).

duplication et la perturbation des programmes dont le fonctionnement est déjà satisfaisant, comme les programmes généraux de volontariat existant au niveau de l'UE (le service volontaire européen, l'initiative Jeunesse en mouvement, le portail EURES sur la mobilité de l'emploi, etc.). Une coopération sera également mise en place avec tous les acteurs humanitaires travaillant avec des volontaires, dont l'ONU, la famille de la Croix-Rouge/du Croissant-Rouge et les ONG, ainsi que les programmes pertinents gérés par les États membres de l'UE.

5. CONSIDERATIONS GENERALES ET PREMIERES OPTIONS

La définition exacte du terme «volontaire» fait l'objet de nombreux débats entre les praticiens, car, en fonction de l'interlocuteur, elle combine, de façon variable, les notions de «jeunesse», de «manque d'expérience», de «faible qualification» et d'«absence de rémunération» ou de «faible rémunération». Pour la création de l'EVHAC, un ou plusieurs «types» de volontaires seront définis, afin de pouvoir déterminer les critères d'éligibilité et les activités, ainsi que dans la perspective de l'exercice d'évaluation des coûts. Compte tenu des contraintes budgétaires actuelles, la Commission cherchera un équilibre entre la nécessité, d'une part, d'utiliser au maximum les structures existantes en s'appuyant sur elles et, d'autre part, de proposer des solutions à certains défis auxquels les parties prenantes sont confrontées dans leur travail avec des volontaires.

Indépendamment de la définition des compétences d'un volontaire dans le cadre de l'EVHAC, il est essentiel que, compte tenu du climat économique actuel dans l'UE et des défis démographiques des prochaines décennies, ces compétences soient utilisées le plus largement possible afin de permettre l'évolution professionnelle des personnes engagées dans l'EVHAC.

Le profil précis des volontaires dans le cadre de la proposition de l'EVHAC devra être examiné de manière plus approfondie. Alors que le traité évoque «un cadre pour des contributions communes des jeunes Européens [...]», on enregistre, d'une part, un besoin en personnel plus expérimenté, donc moins jeune et, d'autre part, une claire augmentation du nombre de citoyens plus âgés, voire à la retraite, disposant des compétences nécessaires et désireux d'apporter leur contribution. L'EVHAC devrait, en même temps, être suffisamment inclusif pour permettre aux personnes issues de différents milieux sociaux de se porter volontaires, car certains programmes existants ne sont pas viables sans un apport financier considérable de la part du volontaire lui-même. D'une manière générale, la Commission s'efforcera d'adopter une approche aussi ouverte que possible, tout en veillant à ce que le système reste clairement professionnel et axé sur la demande.

Le type d'activités confiées aux volontaires dans le cadre de l'EVHAC devrait couvrir un large éventail et ne pas se limiter aux réactions classiques en cas de crise humanitaire. Les activités de réduction des risques de catastrophes, visant à diminuer la vulnérabilité des pays et des régions à risque, ainsi que les interventions dans les situations de transition, destinées à assurer un passage sans heurts de la phase d'aide à celle du développement, font partie intégrante de la continuité de l'aide et peuvent constituer un cadre judicieux et durable pour le déploiement de volontaires.

En ce qui concerne les options concrètes relatives à la création de l'EVHAC, trois approches majeures ressortent des travaux effectués à ce jour.

La première option consisterait principalement à aborder les défis mentionnés par les organisations de volontaires concernant les normes convenues pour la sélection et la

formation de volontaires, y compris dans certains domaines spécialisés, comme la gestion de volontaires, certaines fonctions de soutien administratif ou les activités de prévention et de préparation. La création d'un «dispositif de certification européen» pour les organisations qui respectent ces normes pourrait être prévue dans ce cadre.

La deuxième option pourrait associer l'approche décrite ci-dessus, qui met l'accent sur la formation, avec le travail sur le recrutement et les listes de capacités d'intervention rapide, dans l'intérêt des organisations participant à l'aide humanitaire d'urgence (différentes ONG, la Croix-Rouge et l'ONU), notamment en ciblant le personnel expérimenté chargé de fonctions essentielles.

La dernière option, à savoir la création d'un programme de volontaires à part entière, comprenant la sélection, la formation, l'affectation et le déploiement de volontaires (à l'instar de certains des programmes décrits plus haut), exigerait un examen attentif, notamment en ce qui concerne la structure de gestion appropriée (au sein de la Commission ou à l'extérieur), même si sa mise en œuvre opérationnelle ne poserait pas de problèmes insurmontables.

Ces options devront être examinées tout en respectant les plafonds actuels des rubriques correspondantes du cadre financier pluriannuel. Pour la période postérieure à 2013, elles seront étudiées dans le contexte du débat organisé à l'échelle de la Commission sur toutes les propositions à présenter pour cette période.

Quelle que soit l'approche choisie, les résultats concrets et la valeur ajoutée de l'EVHAC devront être visibles pour les citoyens européens, afin d'exprimer clairement la solidarité de l'Europe avec les personnes dans le besoin.

6. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

La première phase de bilan qui a abouti à la présente communication a permis à la Commission européenne d'obtenir une image globale de la situation actuelle du volontariat, notamment en ce qui concerne l'identification des défis, des lacunes et des besoins émergents.

Un certain nombre de questions restent néanmoins en suspens; il convient dès lors de poursuivre la réflexion et de tester les différentes options avant de pouvoir présenter une proposition législative.

Pour cette raison, sous réserve de la disponibilité des crédits correspondants dans le budget 2011, la Commission lancera, l'année prochaine, une action préparatoire, qui permettra de poursuivre le développement du système au cours de l'année européenne du volontariat. Le dialogue continu avec les parties prenantes aidera la Commission à préparer une proposition sur la création de l'EVHAC, qui réponde aux besoins réels et contribue de manière efficace à la réaction humanitaire en cas de catastrophes.

La Commission:

- poursuivra la consultation avec les parties prenantes via différents moyens, dont une consultation ouverte en ligne;
- mettra en œuvre, l'année prochaine et sous réserve de l'adoption du budget 2011, une action préparatoire, à savoir l'année européenne du volontariat;

- analysera de manière plus approfondie les lacunes et les opportunités, ainsi que les formes possibles de coopération avec les acteurs pertinents;
- examinera différentes options concernant le champ d'intervention et une structure de gestion saine et à l'épreuve de tentatives de fraude;
- évaluera le rapport coût/efficacité des différentes options et les répercussions sociales dans le cadre d'une analyse d'impact, tout en tenant compte des conditions susmentionnées pour le financement de cette initiative par l'UE;
- présentera une proposition législative en 2012.